



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 mars 2025

25 nouveaux projets lauréats du plan France 2030 en Nouvelle-Aquitaine.

25 nouveaux projets situés en Nouvelle-Aquitaine ont été sélectionnés par l'État pour être soutenus financièrement dans le cadre du plan France 2030. Ils sont portés par les entreprises, organismes de recherche ou établissements publics suivants :

- Les Universités de La Rochelle, de Bordeaux et de Limoges,
- Les CHU de Bordeaux et de Limoges,
- L'institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) en Gironde,
- L'École supérieure des technologies industrielles avancées (ESTIA) dans les Pyrénées-Atlantiques,
- Le Centre d'ingénierie des systèmes (CISTEME) en Haute-Vienne,
- Le Campus régional des métiers de la vigne et du vin de Nouvelle-Aquitaine en Gironde,
- L'entreprise AEVA pour un projet en Charente,
- L'entreprise VELICA SAS pour un projet en Charente-Maritime,
- L'entreprise CENTRE LAB pour un projet dans la Creuse,
- Les entreprises DASSAULT AVIATION, MECACHROME FRANCE et RESCOLL pour des projets en Gironde,
- L'entreprise MECAPROTEC INDUSTRIES pour un projet dans les Landes,
- Les entreprises CLAYENS NP et LYNXTER pour des projets dans les Pyrénées-Atlantiques,
- Les entreprises AMCAD ENGINEERING, ONCOMEDICS et WUPATEC pour des projets en Haute-Vienne.

Au total, ces nouveaux projets représentent un soutien de l'État de plus de 28 millions d'euros, au service de la recherche, de l'innovation et de la souveraineté industrielle dans les secteurs de l'alimentation, des réseaux de communication, de la décarbonation du transport et de l'industrie.

Depuis le début du plan France 2030, ce sont 615 projets qui ont été soutenus en Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de près de 1,163 milliard d'euros d'aide.

Étienne GUYOT « félicite ces nouveaux lauréats qui témoignent de l'excellence de la région dans les domaines de l'avion bas carbone, des futures technologies de réseaux de télécommunications, des maladies infectieuses émergentes, de la formation aux métiers d'avenir. Plusieurs de ces lauréats sont soutenus par l'État pour des projets concourant aux efforts de décarbonation, une des priorités de France 2030 pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone qui vise une diminution de 35% des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie en 2030 ».

En savoir plus en consultant le dossier de presse régional France 2030 :
www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/France-2030

À propos de France 2030

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.
- Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr